

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-lès-Annonay

### Séance du 7 avril 2015

L'an deux mille quinze et le 7 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Céline BONNET, Maire.

#### Présents :

Romain ARPIN-PONT, Aurélie BONNET, Jean-Pierre CHAPILLON, Sylvie COCHONNAT, Jocelyne FORTEZ, Aurélien FOURBOUL, Delphine GAILLARD, Pierre-Yves GAY, Marie-Josèphe GRENIER, Jean-Yves MONNET, Patricia PAUZE, Jannick PEYRAVERNEY, Nathalie RANDON, Jean-Claude RAYMOND, Jean-Pierre VALENTIN, Jérôme VINCENT

#### Absents / excusés :

Geneviève FAVERJON (pouvoir donné à Céline BONNET)  
Max DESSUS

Madame Aurélie BONNET est nommée Secrétaire de séance.

Il est dénombré **dix-sept** conseillers présents en début de séance, la condition de quorum étant ainsi remplie, le Conseil Municipal peut délibérer.

### ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 février 2015
- II. Approbation du compte de gestion 2014 – Commune M14. (Délibération n°1)
- III. Approbation du compte administratif 2014 – Commune M14. (Délibération n°2)
- IV. Vote du budget primitif 2015 – Commune M14
- V. Vote des taux d'imposition 2015. (Délibération n°3)
- VI. Vente de l'immeuble « la Cure » parcelle cadastrée AH 89. (Délibération n°4)

- VII. Approbation de l'attribution de compensation définitive de la Communauté d'Agglomération du bassin d'Annonay dans le cadre de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) concernant le volet transport. (Délibération n°5)
- VIII. Questions diverses

## **I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 février 2015**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

## **II. Approbation du compte de gestion 2014 – Commune M14. (Délibération n°1)**

Vu le compte de gestion 2014 dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative 2014 du Budget Principal M14.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le compte de gestion 2014,
- **Autorise** Madame le Maire à signer les comptes.

## **III. Approbation du compte administratif 2014 – Commune M14. (Délibération n°2)**

Madame le Maire précise que le compte administratif est voté, en l'absence du Maire qui doit quitter la séance, sous la responsabilité de l'Adjoint aux Finances, soit Monsieur Jérôme VINCENT.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Céline BONNET, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Jérôme VINCENT, Adjoint aux Finances, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer (voir Annexe 1)

2°/ Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

- 199 401,30 € au compte 1068 investissement
- 554 922,93 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

3°/ Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

5°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec **seize voix pour, aucune voix contre et aucune abstention** (déduction faite de la voix de Madame le Maire et du pouvoir qui lui est donné), approuve le compte administratif 2014.

#### **IV. Vote du budget primitif 2015 – Commune M14**

Monsieur Jérôme VINCENT procède à une présentation synthétique du budget (les élus ayant reçu en temps et en heure l'intégralité des documents soumis à approbation)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le budget primitif 2015.

#### **V. Vote des taux d'imposition 2015. (Délibération n°3)**

Madame le Maire propose le maintien des taux de l'année dernière.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2015 à chacune des trois taxes,

- **Décide** de retenir les taux portés au cadre 2 de l'état intitulé :

« Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 » en ce qui concerne la totalité des taxes (habitation - foncier bâti - non bâti).

- Taxe d'habitation : 9,15 %
- Taxe foncière bâtie : 21,34 %
- Taxe foncière non bâtie : 86,52 %

#### **VI. Vente de l'immeuble « la Cure » parcelle cadastrée AH 89. (Délibération n°4)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de vendre la parcelle cadastrée AH 89, d'une contenance de 200 m<sup>2</sup>, correspondant à une maison ancienne (« la Cure »), au prix de 80 000.00 € TTC.

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**, le Conseil Municipal,

- **Autorise** Madame le Maire à vendre cette parcelle aux conditions ci-dessus et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**VII. Approbation de l'attribution de compensation définitive de la Communauté d'Agglomération du bassin d'Annonay dans le cadre de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) concernant le volet transport. (Délibération n°5)**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'attribution de compensation a pour objectif de compenser pour les communes le produit de la fiscalité transféré par ces dernières à la Communauté d'Agglomération, tout en tenant compte des économies de charges effectuées du fait des transferts de compétences.

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**, le Conseil Municipal,

- **Approuve** la diminution de l'attribution de compensation définitive de la Communauté d'Agglomération aux communes pour l'année 2015 et les suivantes comme suit :

- 110 513.00 € pour Annonay
- 19 303.67 € pour Davézieux
- 11 190.62 € pour Boulieu-Lès-Annonay
- 825.33 € pour Roiffieux

- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**VIII. Questions diverses**

- 25 avril 2015 : Repas organisé par la municipalité à l'attention des aînés de la commune

**Prochains conseils municipaux :**

**Mercredi 6 mai 2015 à 20h00**

**Mercredi 3 juin 2015 à 20h00**

**Mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015 à 20h00**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Annexe 1

MAIRIE DE BOULIEU LES ANNONAY  
 COMPTE ADMINISTRATIF  
 PRINCIPAL

DELIBERATION n°2  
 DU 07 AVRIL 2015  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice	<input type="text" value="19"/>
Nombre de membres présents	<input type="text"/>
Nombre de suffrages exprimés dont..... pouvoir(s)	<input type="text"/>
Votes	Contre <input type="text"/> Pour <input type="text"/>

Date de la convocation : .....

Séance du

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de .....délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Mme Céline BONNET, maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté		641 007,97	0,00	68 267,16	0,00	709 275,13
Opérations de l'exercice	1 302 896,53	1 416 212,79	399 261,62	218 693,57	1 702 158,15	1 634 906,36
Totaux	1 302 896,53	2 057 220,76	399 261,62	286 960,73	1 702 158,15	2 344 181,49
Résultat de clôture	Excédent Fonct.	754 324,23	112 300,89			642 023,34

Besoin de financement	112 300,89
Excédent de financement	0,00
Restes à réaliser	87 100,41
Besoin de financement	87 100,41
Excédent de financement des restes à réaliser	0,00
Besoin total de financement	199 401,30
Excédent de financement	0,00

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 199 401,30 au compte 1068 Investissement

554 922,93 au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations MM \_\_\_\_\_

Pour expédition conforme, Le Président,